RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMER - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS:

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à M. Serge BALAO Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET: TABLEAUX DES EFFECTIFS: MODIFICATION

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que la création et la suppression des emplois municipaux relèvent de la compétence du Conseil Municipal, par l'intermédiaire des tableaux des effectifs.

Il convient de procéder à la mise à jour des tableaux des effectifs au 1er août 2016 pour tenir compte :

- des avancements de grade et promotion interne prononcés suite à la Commission Administrative Paritaire réunie le 24 mars 2016
- de la volonté de renforcer les effectifs de la Police Municipale
- des mouvements du personnel.

Lors des réunions des 28 avril et 30 juin 2016, le Comité Technique a émis un avis favorable à ce dossier.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tableaux des effectifs municipaux joints en annexes.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20160720-1-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Conseiller départemental des Landes

Affichée le : 21 Juillet 2016

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».